

## **Assemblée communale du 12 avril 2016**

**Président :** M. Nicolas Chardonnens, Syndic

**Participants :** 50 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote

**Excusé :** M. Romain Collaud

---

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

**M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 13 du 1<sup>er</sup> avril 2016, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

**M. le Président** rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>ème</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

**M. le Président** procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Gilbert Yerly
- M. Yann Chardonnens

L'assemblée peut délibérer valablement.

**M. le Président** rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

**M. le Président** tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

**M. le Président** donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015**
2. **Comptes 2015**
  - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.3. Approbation
3. **Présentation du plan financier 2016-2021**
4. **Désignation d'un organe de révision (comptes 2016 à 2018)**
5. **Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016**

6. **Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017**
7. **Approbation des modifications apportées aux statuts de l'Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)**
8. **Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015**

**M. le Président** précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2015.

---

**Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité**

---

**M. le Président** adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

### **2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2015**

**M. le Président** passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.1. Comptes de fonctionnement et des investissements 2015.

L'entier des comptes de fonctionnement et d'investissements 2015 était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune.

**M. Yves Nicolet** informe qu'il commentera essentiellement les rubriques qui présentent une différence significative par rapport au budget 2015 ou aux comptes 2014.

## **Comptes de fonctionnement 2015**

### **Administration :**

02 Administration générale : aux comptes **02.301.0** et **02.301.1**, soit les traitements du personnel communal, la masse salariale est conforme aux prévisions.

Le dépassement au compte **02.311.0** « **Achats de machines et de mobilier de bureau** » est dû au remplacement du serveur de l'administration communale et des frais de transfert de données et de programmations qui y sont liés.

### **Ordre public :**

14 Police du feu : la participation au corps intercommunal est supérieure aux prévisions, cette augmentation est liée à l'équipement de 12 nouveaux sapeurs-pompier.

### **Enseignement et formation :**

Globalement les dépenses en relation avec l'enseignement sont inférieures de Fr. 135'878.00 par rapport aux prévisions.

219 Accueil extrascolaire : le montant total pris en charge par « l'impôt » pour la structure de l'AES se monte à environ Fr. 34'115.00.

Au chapitre « administration scolaire » la charge effective est réduite de Fr. 88'342.00 par rapport aux prévisions. La baisse des prix du combustible de chauffage a permis de réduire les charges de Fr. 20'169.00 au compte **29.312.0**.

La diminution au compte « imputation interne - intérêts » est liée au renouvellement d'un emprunt pour la nouvelle école avec un taux d'intérêt nettement plus favorable pour la commune.

### **Santé :**

Les charges liées concernant les hôpitaux, les homes médicalisés et les soins ambulatoires présentent une charge supérieure de Fr. 23'895.00 par rapport aux prévisions budgétaires.

### **Affaires sociales :**

Les dépenses totales au chapitre « affaires sociales » sont plus élevées de Fr. 52'510.00 en rapport aux comptes 2014 et de Fr. 12'539.00 par rapport au budget 2015.

Aux comptes **54.365.0** « **subventions aux crèches et gardes d'enfants** » et **54.365.1** « **subventions aux mamans de jour** », habituellement l'augmentation d'un des comptes réduit la dépense de l'autre. Pour 2015, le dépassement par rapport au budget est de Fr. 32'401.00. Ces charges supplémentaires démontrent l'évolution de notre société dans laquelle de plus en plus de parents veulent ou doivent conserver une activité lucrative.

**Transport et communications :**

62 Routes communales et génie-civil : sous ce chapitre, un dépassement de Fr. 7'447.00 par rapport aux prévisions budgétaires.

Aux comptes **64.318.0** et **64.435.0 « cartes journalières CFF »**, les ventes ont progressé de Fr. 905.00. La couverture des frais a progressé de 1 % par rapport à 2014, elle passe de 92% en 2014 à 93% en 2015.

**Protection – aménagement de l’environnement :**

70 Approvisionnement en eau: afin d'équilibrer ce chapitre, un montant de Fr. 35'450.00 a été prélevé à la réserve. Cette écriture a pour but de ne pas payer à l'administration fédérale des contributions un montant sur la TVA récupérée durant l'exercice 2015. Les dépenses dans ce dicastère sont supérieures aux prévisions. Les nombreuses et coûteuses fuites sur le réseau communal au compte **70.314.0 « entretien et rénovation des installations »** en sont la principale raison.

Pour les chapitres « approvisionnement en eau », « protection des eaux » et « ordures ménagères », les bénéfices enregistrés ne peuvent servir au ménage communal mais doivent être attribués à la réserve. Les réserves ainsi constituées seront utilisées les années suivantes à l'intérieur des mêmes comptes ou pour d'éventuels investissements.

Au chapitre 71 Protection des eaux : une **réserve** au compte **71.380.0** de Fr. 41'001.90 a pu être constituée. Cette réserve est bienvenue au vu des nombreux investissements qui restent encore à réaliser dans ce dicastère.

Au chapitre 72 Ordures ménagères, l'excédent de recettes permet de constituer une réserve de Fr. 18'596.25 au compte **72.380.0**.

Au chapitre 79 Aménagement du territoire et construction: les autorisations de construire ont rapporté Fr. 10'749.00 au compte **79.431.0**.

**Économie :**

La vente d'énergie des panneaux solaires photovoltaïques représente Fr. 31'564.92.

**Finances et impôts :**

La commune a encaissé pour l'ensemble des différents comptes dans ce chapitre Fr. 473'783.00 de plus que les prévisions.

Au cours de l'année dernière les « **pertes sur débiteurs** » au compte **90.319.1** se sont montées à Fr. 27'127.46, soit Fr. 15'460.00 de moins que l'exercice précédent. Pour rappel, les pertes sur débiteurs sont passées uniquement à l'obtention d'un acte de défauts de biens.

Pour les « **impôts sur le revenu des personnes physiques** » au compte **90.400.0**, la recette est supérieure aux prévisions à raison de Fr. 99'769.00. L'augmentation du revenu locatif décidé dans le cadre des mesures d'économie du canton a influencé de façon positive le résultat des impôts sur le revenu de la commune dès 2014. Ces mesures ont également augmenté les « **impôts sur la fortune des personnes physiques** » au compte **90.400.1** de Fr. 101'596.00 et les « **contributions immobilières** » au compte **90.402.0** de Fr. 38'109.00.

Les recettes de l'« **impôt à la source** » au compte **90.400.2** représentent un montant de Fr. 77'400.00.

Les recettes du compte « **impôts sur les prestations en capital** » au compte **90.400.4** sont supérieures de Fr. 18'231.00 par rapport aux comptes 2014.

La somme aux comptes « **impôts sur les gains immobiliers** » et « **impôts sur les mutations** » est en baisse de Fr. 110'077.00 par rapport aux comptes 2014.

Pour les prévisions budgétaires, le Conseil communal constate que les recettes présentent parfois de grandes différences d'une année à l'autre. Il est difficile d'estimer le nombre de transactions immobilières. Le Conseil communal se base sur les recommandations du Service cantonal des contributions, sur les comptes de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent.

940 Gérance de la fortune des dettes : les investissements de la commune sont amortis conformément au contrôle de l'endettement établi par le Service des communes. La majorité des investissements faisant appel à un emprunt est amortie financièrement d'un montant équivalent. Le renouvellement d'un emprunt d'un million de francs à un taux d'intérêt très favorable pour la commune explique la diminution au compte **940.322.0 « Intérêts des dettes »**.

Le chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier n'amène aucune remarque particulière.

Le résultat final des comptes de fonctionnement de la commune de Cottens pour l'exercice 2015 est de Fr. 611'118.23 avant amortissements supplémentaires et constitution d'une réserve.

Le Conseil communal a décidé d'amortir comptablement des investissements dont voici la liste : « véhicule de voirie Fr. 141'343.00 », « panneaux solaires Fr. 159'350.00 » et « abri véhicule (partiel) Fr. 23'490.00 », soit un total de Fr. 324'184.50.

Une réserve de Fr. 200'000.- a été constituée pour les routes destinées aux différents investissements qui devront encore être réalisés.

### **Récapitulation**

**M. Yves Nicolet** tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur discipline démontrée tout au long de l'année afin de respecter leur budget. **M. Yves Nicolet** adresse également ses remerciements à Mme Valérie Maillard, caissière communale, pour l'excellent travail.

**En résumé, les comptes de fonctionnement 2015 présentent un bénéfice de Fr. 86'933.73** après amortissements supplémentaires et réserve. Ce résultat conforte le Conseil communal dans sa décision de demander à l'assemblée la modification du taux des impôts dès 2016.

**M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions sur les comptes de fonctionnement.

**M. Claude Magnin** aimerait connaître le taux de couverture demandé pour les dicastères des eaux usées et des ordures ménagères.

**M. Yves Nicolet** informe que l'idéal est un taux de couverture de 100 % et que les produits supplémentaires sont attribués à la réserve. Ces réserves seront utilisées pour de futurs investissements.

**M. Yves Nicolet** passe à la présentation des comptes des investissements 2015.

### **Compte des investissements 2015**

L'essentiel des comptes d'investissements sont des dépenses prévues lors d'assemblées antérieures.

**Transport et communication** : des acomptes ont été versés au compte **62.501.28 « réaménagement de la route d'Autigny »** pour un montant de Fr. 604'204.00.

« **porte d'entrée et travaux édilitaires** » au compte **62.501.31** présente une dépense de Fr. 33'044.25.

Au compte **62.501.32 « participation à la réfection de la route de la Goille »** un montant de Fr. 35'339.40 a été dépensé, le tapis final sera posé durant l'été 2016.

**Approvisionnement en eau** : les « **taxes de raccordement** » perçues au compte **70.610.0** servent à financer les « **nouveaux raccordements** » au compte **70.501.1** et au compte **70.501.14 « renouvellement des conduites »**.

**Protection des eaux** : au compte **71.501.16 « assainissement EU/EC route du Clos-Richard »**, cet investissement sera terminé une fois le tapis de finition posé soit cette année.

« **Investigation de détail de l'ancienne STEP** » au compte **71.501.22** a coûté en 2015 Fr. 26'913.90. Les premiers résultats semblent encourageants, le rapport final devrait parvenir à la commune dans le courant de l'année.

**Aménagement du territoire** : des honoraires pour un montant de Fr. 16'729.10 au compte **79.500.1** ont été versés à l'urbaniste pour finaliser le plan d'aménagement local et le règlement communal d'urbanisme qui devraient bientôt être mis à l'enquête publique. Le crédit supplémentaire pour ce poste a été accepté en assemblée communale du 6 décembre 2014.

La parcelle située au bord de la route cantonale a trouvé un acquéreur pour le prix de Fr. 220.00 le m<sup>2</sup>, soit une somme totale de Fr. 737'400.00.

**En résumé, les comptes d'investissements 2015 présentent un excédent de charges de Fr. 878'563.25.**

**M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions.

**M. Maurice Rey** souhaiterait obtenir des réponses suite à l'entretien concernant la route d'Autigny.

**M. Yves Nicolet** précise que le prochain conseil le recevra pour lui donner des explications.

**M. Gabriel Nussbaumer** pense que lorsqu'il y a des contestations il devrait y avoir une étude réalisée par un ingénieur neutre afin d'obtenir des explications.

**M. le Président** rappelle à **M. Maurice Rey** que lors de la discussion au bureau communal, il s'est engagé à lui rendre réponse.

**M. Louis Pythoud** ne comprend pas les abréviations et aimerait que lors des présentations la totalité du nom soit donnée pour une meilleure compréhension.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

**Rapport de la Commission financière** M. Stephan Dubey, Président.

**Comptes de fonctionnement et des investissements 2015**

*La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 présentant un excédent de recettes de CHF 86'933.73. L'entretien final avec M. le Conseiller communal responsable des finances et Mme la Caissière communale s'est déroulé le 16 mars 2016.*

*La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.*

*La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 86'933.73 et un excédent de dépenses de Fr. 878'563.23.

---

**Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2015 qui présentent un bénéfice de Fr. 86'933.73 sont approuvés à l'unanimité**

---



---

**Au vote à main levée, les comptes des investissements 2015 qui présentent un excédent de dépenses de Fr. 878'563.25 sont approuvés à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du plan financier 2016-2021.

#### **4. Présentation du plan financier 2016-2021**

**M. Yves Nicolet** informe que le plan financier permet d'avoir une vision sur la trésorerie de la commune pour les cinq prochaines années. Il faut toutefois interpréter les résultats avec beaucoup de prudence car tous les facteurs ne sont pas connus et peuvent influencer les comptes durant les années à venir.

Les bases de calcul sont les comptes 2015 et le budget 2016. Les recettes fiscales ont été estimées de façon linéaire à raison de 2,5 % jusqu'en 2021. Pour les charges liées, celles-ci ont été augmentées de façon linéaire à raison de 1.5 % et ceci également pour toutes les autres charges.

Les charges des investissements sont comptabilisées l'année suivant leur réalisation.

**M. Yves Nicolet** souligne que la situation financière s'est améliorée ces dernières années. Ceci a permis de réaliser des amortissements supplémentaires et la création de réserves, éléments importants au vu des nombreux investissements qui doivent encore être réalisés.

Sur la base d'un tableau, **M. Yves Nicolet** explique les résultats des comptes de fonctionnement pour les 5 prochaines années. Contrairement aux versions présentées précédemment, les comptes devraient boucler avec un bénéfice allant de Fr. 10'000.00 à Fr. 80'000.00.

**M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions sur le plan financier ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et introduit le point 4.

#### **4. Désignation d'un organe de révision (comptes 2016 à 2018)**

**M. le Président** informe que la loi sur les communes prévoit la nomination d'un organe de révision externe pour vérifier les comptes annuels des communes.

Cet organe de révision est désigné par l'assemblée communale sur proposition de la Commission financière (article 97 alinéa 1 lettre C LCo).

**M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la présentation de ce point.

***M. Stephan Dubey** informe que par souci d'efficacité et d'économie et en accord avec le Conseil communal, la Commission financière propose de prolonger le mandat de Multifiduciaire Fribourg SA pour les périodes 2016, 2017 et 2018.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote.

---

**Au vote à main levée, la désignation de Multifiduciaire Fribourg SA comme organe de révision pour les comptes 2016 à 2108 est acceptée à l'unanimité**

---



**M. le Président** remercie l'assemblée et passe la parole à **M. Jean-Claude Goasmat** pour la présentation du point 5. du tractanda.

### **5. Approbation de la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016**

**M. Jean-Claude Goasmat** informe que pour la création de l'Association ARCOS l'entente communale du Service des curatelles et l'Association du Service Social de Sarine Ouest (SSSO) doivent être dissoutes.

La dissolution de l'Entente communale du service des Curatelles relève des conseils communaux. La dissolution de l'Association du SSSO relève des assemblées communales ou conseils généraux. Le Conseil communal vous recommande en premier d'accepter la dissolution de l'Association du Service social de Sarine-Ouest puis d'adopter les statuts de la nouvelle association ARCOS qui sera présentée en point 6.

**M. Jean-Claude Goasmat** demande s'il y a des questions concernant cette dissolution.

**M. Louis Pythoud** ne comprend pas ces deux services.

**M. Jean-Claude Goasmat** informe qu'il s'agit actuellement de deux services, soit le service social et le service des curatelles et donne des explications à **M. Louis Pythoud**.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** passe au vote.

---

**Au vote à main levée, la dissolution du Service Social de Sarine-Ouest au 31 décembre 2016 est acceptée à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Jean-Claude Goasmat** pour la présentation du point 6. du tractanda.

### **6. Approbation des nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

**M. Jean-Claude Goasmat** précise que ARCOS signifie Association régionale à buts multiples des communes ouest sarinoises et que cette association comprend le service social et le service des curatelles.

**M. Jean-Claude Goasmat** énumère les articles importants de cette association, soit :

**Art. 1 Nom :** Sous la dénomination « *Association Régionale à buts multiples des communes Ouest Sarinoises (ARCOS) pour le service social, le service des curatelles* » citée ici sous la dénomination de ASSOCIATION, il est constitué d'une association de communes au sens de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo).

Cette Association a caractère de personne morale de droit public cantonal au sens de l'article 109 bis, alinéa 1 LCo.

**Art. 2 Membres :** Sont membres de l'Association les communes de Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Neyruz, Noréaz, Ponthaux, Prez-vers-Noréaz, qui en vertu d'une décision de leur assemblée communale ont adhéré aux présents statuts.

**Art. 3 Buts :** l'Association a pour buts

1. d'appliquer la loi du 26 novembre 1998 sur l'aide sociale (LASoc) accordée par les communes et l'Etat aux personnes domiciliées, de passage ou en séjour sur leurs territoires
2. d'administrer un service social et une Commission sociale au sens des articles 16, 18, 19 et 20 de LASoc
3. de mettre un Service des curatelles à disposition de la justice de Paix et des autorités des communes signataires de la présente Association pour les mesures de curatelle prises à l'égard des personnes domiciliées dans les communes membres.

**Art. 4 Siège :** Les locaux de l'Association sont le siège de l'Association. Le for juridique se trouve à Avry dans le canton de Fribourg.

**Art. 6 Organes :** Les organes de l'association sont :

- L'assemblée des délégués
- Le comité directeur
- La commission sociale
- Le service social
- Le service des curatelles

**M. Jean-Claude Goasmat** demande s'il y a des questions concernant ces statuts.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Goasmat** et passe au vote.

---

**Au vote à main levée, les nouveaux statuts de ARCOS pour la création de la nouvelle association intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont approuvés à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 7. du tractanda.

## **7. Approbation des modifications apportées aux statuts de l'Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)**

**M. Marc-Antoine Sauthier** précise que suite à la nouvelle commune fusionnée « Gibloux », des modifications ainsi qu'un toilettage des statuts ont été nécessaires.

Ces changements ont été présentés et approuvés par les délégués lors de l'assemblée du 4 novembre 2015. Selon la loi, les modifications essentielles doivent être adoptées par les assemblées législatives des communes membres.

L'article premier a été modifié comme suit : le nom des communes change, le Gibloux est nommé et les communes qui ont fusionné disparaissent.

**M. Marc-Antoine Sauthier** souligne que naturellement la répartition des voix change également ainsi la commune du Gibloux obtient 10 voix sur un total de 14 (soit, 42% du total des voix).

Le comité est composé d'au moins 9 membres (précédemment 7 membres).

**M. Marc-Antoine Sauthier** demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et passe au vote.

---

**Au vote à main levée, les modifications apportées aux statuts de l'Association pour l'épuration régionale des eaux usées des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue sont approuvées à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe au point 8. divers.

## **8. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

**M. Alexandre Gobet** aimerait comprendre les résultats déficitaires des deux dernières années au compte « sports et loisirs ».

**M. Stéphane Noël** informe que le lieu où se déroule le camp de ski influence énormément les coûts et le résultat. Les recettes du marché de Noël, de la fondue et des lotos ont augmenté en 2015.

**M. Alexandre Gobet** demande si la commune ne peut pas faire un geste supplémentaire pour les parents ceci d'autant plus que de nombreux parents s'engagent en travaillant au marché de Noël, aux lotos ou à la fondue et que l'augmentation de la participation est parfois difficile pour certains parents.

**Mme Alexandra Schlapp** demande quelles sont les raisons pour lesquelles il est difficile de trouver un chalet ?

**M. Stéphane Noël** informe qu'effectivement des chalets pour plus de 100 personnes sont difficiles à trouver.

**M. René Codourey** aimerait qu'un drainage soit réalisé sur le terrain derrière le cimetière.

**M. Marc-Antoine Sauthier** informe que l'AEGN a réalisé une conduite sur ce terrain pour alimenter le dégrilleur et qu'un contrôle devra être fait. Il est possible de demander à l'AEGN de réaliser un drainage pour éviter l'engorgement du terrain.

**M. René Codourey** aimerait être payé pour les pertes de culture lors des travaux de la route de la Résidence.

**Mme Alexandra Schlapp** demande quand les travaux de remise en état des bordures de la route d'Autigny seront réalisés.

**M. Yves Nicolet** informe que ces travaux seront bien entendu effectués lorsque l'entreprise viendra terminer la route d'Autigny.

Au vu des nombreuses fuites d'eau, **M. Jacques Magnin** demande s'il est prévu d'assainir le réseau d'eau.

**M. Thierry Castella** précise que le Conseil communal est conscient des difficultés du réseau d'eau vétuste dans certains quartiers et que des solutions devront être étudiées.

**Mme Karine Patenaude** trouve que la porte d'entrée n'est pas efficace et que l'aspect sécuritaire pour les piétons ne s'est pas amélioré.

**M. Yves Nicolet** informe que cette porte n'est pas terminée et que la vitesse a été réduite à 60 km/h.

**Mme Alexandra Schlapp** espère que la porte d'entrée côté Romont ne sera pas installée au vu de l'inefficacité de celle côté Neyuz.

**M. Yves Nicolet** rappelle que les portes d'entrée font partie du concept Valtraloc (valorisation de la traversée de localité) et que la commune devra réaliser cette porte dans les prochaines années.

**M. Louis Pythoud** demande si la commune de Cottens est impliquée dans la SAIDF.

**M. le Président** confirme que la commune est actionnaire à la SAIDF.

Pour quelle raison la commune ne donne pas l'entier des déchets à la SAIDEF s'interroge **M. Louis Pythoud**.

**M. Marc-Antoine Sauthier** confirme que la commune de Cottens est actionnaire de la SAIDEF et tous les déchets de la commune (objets encombrants et déchets ménagers) vont à la SAIDEF.

**M. Gabriel Nussbaumer**, en qualité d'ancien directeur, donne des explications sur la SAIDEF et sur le fonctionnement de différentes communes surtout en lien avec les déchetteries.

**M. Bernard Mettraux** aimerait savoir si les pertes évoquées ce soir au sujet de l'eau potable sont importantes et pense qu'il faudrait procéder à la détection de fuite sur le réseau d'eau.

**M. Thierry Castella** informe que ces détections ont été réalisées avant l'adhésion à l'AESO et que le problème de perte est lié au réseau vieillissant mais uniquement dans certains quartiers.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à s'adresser aux cinq collègues qui quittent le Conseil communal et les remercie grandement pour tout le travail accompli durant ces cinq ou dix dernières années.

**M. le Président** invite chacun à boire le verre de l'amitié et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

**M. le Président** clôt l'assemblée à 21.20 heures

---

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,  
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**

---